Cérémonies - décès

Les cérémonies pour un décès sont gratuites.

Veuillez consulter la page www.eren.ch/celebrations-edifices-protestants, afin de vous assurer que le/la célébrant-e soit reconnu-e par l'EREN

Nous nous permettons de rappeler ci-après quelques règles à respecter en vue du bon déroulement de la cérémonie.

1. Il est essentiel d'avoir l'accord préalable d'un Officiant avant de réserver le temple.
2. Le temple appartient à la commune de La Sagne.
3. Afin d'agrémenter la cérémonie, vous avez la possibilité de demander la collaboration d'un organiste de votre choix ou de solliciter un des organistes de la paroisse dont vous trouverez les coordonnées sur la page suivante. Dans ce dernier cas, le tarif est de CHF 200.-, montant que nous vous invitons à régler directement à l'issue de la cérémonie.
4. Les services de l'Officiant sont à la charge de l'Eglise et sont par conséquent couverts par la contribution ecclésiastique que nous vous invitons à honorer chaque année.
5. Vous n'êtes **pas autorisés à déplacer le mobilier, objets et autres accessoires du temple, y compris les plantes vertes et tentures.**
6. Du matériel de sonorisation est à disposition au temple :
   - 2 lecteur CD
   - 1 prise jack
   - 1 micro à main
   - 1 micro-cravate
   - 1 micro à file
   - Possibilité de mettre un haut-parleur à l'entrée

   Il est la propriété de la paroisse et l'accès ne peut se faire qu'en présence du concierge.
7. Le parcage des véhicules privés se fera sur les places de parc publiques indiquées, en bordure de la route cantonale et à la gare de Sagne-Eglise. **Le parcage dans les allées du temple et du cimetière est strictement interdit.** En cas de nécessité il est toujours possible de transporter une personne à mobilité réduite jusqu'au temple et repartir avec le véhicule. Afin d'éviter des problèmes de circulation ce jour-là, nous vous recommandons de nommer un responsable du parcage si un nombre important de véhicules est attendu.
8. Les dons versés et collectes organisées à la fin de la cérémonie sont destinés à la paroisse La Chaux-de-Fonds (lieu de vie La Sagne); par avance nous vous en sommes reconnaissants.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces informations.

Adresses et informations utiles

Commune de La Sagne

Administration communale
Rue du Crêt 103 a
2314 La Sagne
Tél. 032 931 51 06
commune.lasagne@ne.ch

Paroisse La Chaux-de-Fonds

Secrétariat des paroisses
Rue Numa-Droz 75
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 52 52
erencdf@eren.ch

Concierge du temple
M. Didier Lambercier
Tél. 079 683 45 26

Organistes

M. Jacques-André Jeanneret
Route de Clémesin 18
2057 Villiers
Tél. 032 853 35 19
ou 079 637 19 10

Mme Alice Rosselet
Rue du Nord 31
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 31 14

M. Frédéric Jean-Mairet
Tél. 079 793 99 79

Horaire d'ouverture du temple : 8h à 20h

51 bancs (4 pl.) = 204 places
10 bancs (6 pl.) = 60 places

61 bancs **~ = 264 places**

+ Galerie (10 chaises)
+ Strapontins (nb..)